

**COMBATTEZ
INFORMEZ
EXISTEZ**

Collectif Environnemental Basse-Marche

Pour les générations présentes et à venir

*Le Syded est le syndicat
départemental d'élimination des
déchets, administré par un Comité
syndical de 53 élus dont 7 élus de
notre Communauté de Commune
du Haut-Limousin en Marche :*

*Jacques DE-LA-SALLE,
Madeleine SAILLARD,
Marie-Josette LAVERGNE,
Claude PEYRONNET,
Martine FREDAIGUE-POUPON,
Thierry SPRIET
et Bernard GRANDVAL.
Le Comité gère le site Alvéol.*

Alvéol et pneus Wattelez : un coup de théâtre cherchant son dénouement !

Avec à peine 25 000 tonnes de pneus et déchets caoutchouteux Wattelez en provenance du Palais-sur-Vienne (au lieu des 62 000 tonnes annoncées), l'opération d'enfouissement à ALVEOL serait sur le point d'être terminée. Tant mieux ! **Mais de graves problèmes se posent :**

1. Un problème environnemental

L'alvéole dédiée aux pneus n'est remplie qu'à moitié. La réglementation interdisant d'y enfouir autre chose que du caoutchouc, nous craignons que le Syded ne cherche des pneus ailleurs, d'autant plus que la collecte s'étend maintenant aux 6 départements limitrophes. **Attention : le site est prévu pour accueillir 1 million 600 000 de tonnes de déchets !**

2. Un problème de sérieux

Le Préfet et le Président du Syded se sont toujours appuyés sur l'étude d'Antea pour affirmer les caractères non-dangereux et non-recyclables des pneus et déchets de caoutchouc de la friche Wattelez. C'est aussi Antea qui a estimé les pneus et déchets à 62 000 tonnes. Cette énorme erreur discrédite l'étude Antea et ruine totalement les discours du préfet et du président du Syded. **Où sont passées les 37 000 tonnes manquantes !**

3. Un problème financier

Pour enfouir les pneus et déchets caoutchouteux, le Syded, en plus de la création de l'alvéole, a dû faire des dépenses supplémentaires de personnel et d'équipement pour environ 500 000 €. Il conviendra d'ajouter le réaménagement d'une alvéole remplie à moitié,... Dans tous les cas le Syded va perdre de l'argent.

Après la déplorable et puante affaire du TMB (Traitement Mécano-Biologique des déchets ménagers), en 2012, qui a entraîné un gros déficit (de 11 millions d'euros), le Syded creuse le déficit .

Les contribuables haut-viennois verront encore leurs taxes augmenter !

Face à cette situation, des conclusions s'imposent :

1. Le préfet et le Syded doivent s'engager absolument à ne plus enfouir de pneus et déchets caoutchouteux sur le site d'ALVEOL. **La loi du 1 Juillet 2002 interdit l'enfouissement des pneus.**

2. La mauvaise gestion du Syded accumulant les pertes au détriment des contribuables doit être dénoncée et corrigée. Pour cela les décisions ne peuvent plus être prises par le président et un petit nombre de personnes du bureau du Comité syndical, comme cela s'est révélé être le cas pour la signature de la convention Wattelez-Syded. Elles doivent être prises par tous les élus du Comité syndical ayant connaissance de tous les éléments des dossiers. **Les séances du Comité syndical du Syded doivent être publiques.**

3. Toute l'affaire Wattelez-Syded, entachée d'opacité, de refus de débat, de déficit démocratique, montre la nécessité de l'implication citoyenne, de tout un chacun et des élus locaux. Plus de 6 000 signataires de pétitions, le millier de personnes qui ont rejoint le collectif, des élus relayant notre action dès le début comme les maires des Salles Lavauguyon, Blanzac, et Mortemart et les Conseils municipaux de Blond, Cieux, Peyrat de Bellac, Bellac, Val d'Issoire, le Conseil communautaire du Haut-Limousin en Marche qui ont adopté dernièrement une motion dans ce sens... Tout montre que cette implication citoyenne est possible. **La mobilisation devra être encore plus large pour aboutir aux changements souhaitables.**



Ensemble travaillons à cela

T S V P
→

Mail : collenvbm@orange.fr

<https://collectifenvironnementalbasse-marche.weebly.com/>

Pour que la population du Nord de la Haute-Vienne ne soit plus traitée avec mépris

Pour que cesse le gaspillage de l'argent public

Pour préserver notre environnement et notre santé

Participez nombreux aux initiatives du Collectif Environnemental Basse-Marche

1

Assemblée-débat publique jeudi 23 novembre à partir de 19 heures Centre Culturel Municipal de Bellac

Venez débattre avec 4 intervenants pour :

- tirer les leçons de l'affaire Wattelez-Syded,
- entendre et rencontrer les opposants au méthaniseur de Saint-Junien les Combes,
- s'informer sur notre eau et cours d'eaux révélateurs des problèmes environnementaux,
- connaître les propositions pour un Syded vraiment éco-citoyen.

Soupe et vin chaud

2

Le 23 décembre

A l'occasion du Marché de Noël de Bellac

A Bellac le 23 décembre et lors d'autres manifestations publiques aux environs, le Collectif Environnemental Basse-Marche présentera (petit stand et exposition) la face obscure du Syded mais surtout tout ce qui pourrait être fait de positif et inventif.

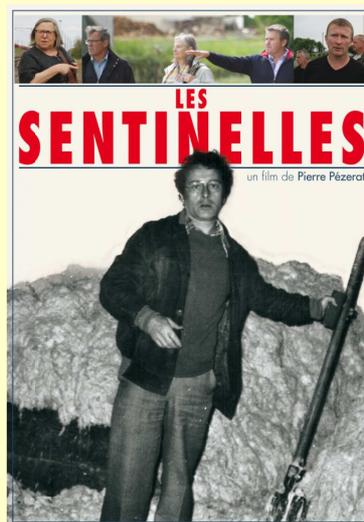
- Tout d'abord réduire à la source les déchets,
- Laisser aux supermarchés les emballages superflus,
- Développer le réemploi,
- Recycler et valoriser le plastique, les papiers et cartons, le bois, les textiles,...
- Développer le compostage.

3

En janvier

Le film « Les sentinelles » sera projeté
au cinéma le Lux à Bellac en janvier
suivi d'un débat

Josette Roudaire et Jean-Marie Birbès étaient ouvriers, en contact avec l'amiante. Paul François, agriculteur, a été intoxiqué par un pesticide de Monsanto, le Lasso. Henri Pézerat, chercheur au CNRS, a marqué leurs vies en les aidant à se battre pour que ces crimes industriels ne restent pas impunis... La justice s'est-elle prononcée pour les responsables du grand mensonge de l'amiante ? Que fera-t-elle pour ceux de la catastrophe annoncée des pesticides ?



Deux poids deux mesures ?

Vous payez une taxe pour l'enlèvement de vos ordures ménagères. Wattelez a été exonéré de 2 millions € de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) !

Extrait du dossier préfectoral du 21 juin 2017

« Ainsi, sous l'égide de l'État, et après que celui-ci ait renoncé à collecter environ 2 millions d'euros dans le cadre de la fiscalité liée aux déchets (TGAP déchets non-dangereux), la société Wattelez et le SYDED signent une convention le 5 mai 2017 afin d'acter l'évacuation des déchets caoutchouteux de la friche du Puy Moulinier vers le site ALVEOL. »

Wattelez

Pollueur pas payeur !

Mais à qui profitera la plus-value immobilière après le nettoyage des 21 hectares de terrains toujours propriété de la famille Wattelez et légitimement promis à l'urbanisation ?

Collectif Environnemental Basse-Marche

Ipns ne pas jeter sur la voie publique